

Avril 2020

Travailler à distance pendant le confinement

Conseils et recommandations

Travailler à distance pendant le confinement

En cette période de confinement, le travail à distance est à privilégier pour maintenir l'activité de l'université.

Pour beaucoup, cette modalité de travail est nouvelle et s'impose de manière soudaine et quelques difficultés pourraient se présenter pour gérer l'activité selon ce mode d'organisation. Ci après, quelques conseils et recommandations.

La situation de travail



Un temps pour tout



Poser ses questions



Garder le contact



Faire le point sur sa situation de travail

Des cas divers

Matériel pour travailler

Ai-je le matériel requis pour travailler à distance ? Si non, l'établissement peut-il m'en fournir ?

- Ordinateur et accès aux ressources et logiciels
- Connexion internet satisfaisante

Plus d'information sur le VPN et l'accès aux ressources sur le site de la DGDSI :
[Lien vers la page](#)

Situation personnelle

Ma situation personnelle me permet-elle de travailler à distance ?

Certaines situations ne permettent pas de travailler de chez moi

- Je garde mes enfants au domicile
- Je m'occupe d'un proche vulnérable
- Mon foyer est touché par le Covid-19

Je fais le point avec mon responsable afin de lui signaler ma possibilité ou non de travailler de chez moi, partiellement ou totalement



Faire le point sur sa situation de travail

Si je suis en mesure de travailler à distance, je définis avec mon responsable :

Les objectifs et les échéances

Mon responsable établira avec moi :

- Ce que je fais, quels sont les objectifs du service et quels seront les résultats attendus
- Les conditions d'exercice pour atteindre les objectifs, les échéances et les éventuelles conditions d'échange et de validation (point mail, RDV téléphonique...)

La préparation de la reprise

Mon responsable me fait part des éléments à préparer pour assurer une reprise de l'activité et de ma possible contribution à l'atteinte de cet objectif (m'auto-former, faire de la veille...).

Si mon activité habituelle s'est soudainement réduite ou arrêtée, mon responsable pourra me proposer d'appuyer, dans la mesure du possible, d'autres pôles d'activités qui seraient en tension



Me former à distance et être accompagné

Quelles ressources ? Les suggestions du service formation des personnels

<https://www.my-mooc.com/> : Mooc gratuits en anglais, informatique, management, développement personnel...

<https://www.fun-mooc.fr/> : France université numérique propose de nombreux Mooc gratuits et, à l'occasion de la situation, ouvre à nouveau un certain nombre de Mooc qui étaient archivés

<https://pix.fr/> : Outil en ligne qui permet de développer des compétences numériques

Les annales sur le site <https://www.univ-lyon1.fr/> pour les personnels Biatss préparant des concours ITRF

Le site de l'Université numérique juridique francophone (UNJF)

<https://univ-droit.fr/unjf-cours>

Ces ressources qui concernent les étudiants en droit et sciences politiques, peuvent être utiles aux personnels (dans le cadre d'un changement de poste ou d'une préparation de concours), mais aussi aux enseignants des autres disciplines ayant besoin d'un éclairage juridique sur leur domaine (*droit du vivant*, pour les médecins et les biologistes, etc.). Dans le cadre de la crise sanitaire en cours, l'UNJF a procédé à l'ouverture de ses ressources à toutes les universités publiques françaises qui n'étaient pas encore raccordées.

<https://openclassrooms.com/fr/> : un site web de formation en ligne qui propose à ses membres des cours certifiants



Me former à distance et être accompagné

Je sollicite un accompagnement

Pendant la période de confinement, le service accompagnement des parcours professionnels assure la continuité des accompagnements en cours, à la demande et en accord avec les agents concernés .

De plus, durant cette période, il propose d'apporter également, aux personnels qui rencontreraient des difficultés, un accompagnement spécifique qui peut concerner divers sujets professionnels dont le travail à distance.

Les accompagnements pourront se faire sous la forme d'entretiens d'aide ou de coaching, par mail ou par téléphone.

Les personnels sont invités à remonter leurs besoins à Anne-Sophie Leclercq soit par mail anne-sophie.leclercq@univ-lille.fr en indiquant si possible un numéro de téléphone, soit par téléphone au 03.62.26.96.18



Un temps pour tout

Travailler, prendre des pauses, articuler avec le temps pour soi

Le temps dédié au travail

J'ai des objectifs et des échéances convenus avec mon responsable

- J'organise, selon mes contraintes personnelles, et par étapes, je définis mes objectifs pour chaque session dédiée au travail
- J'informe les membres de mon foyer des temps dédiés au travail
- J'informe mes collègues et mon responsable de mes disponibilités pour être contacté(e)

Prendre des pauses

Je m'aère l'esprit régulièrement

Articuler avec le temps pour soi

Je n'hésite pas à convenir avec mon responsable de périodes pendant lesquelles je ne travaillerai pas afin d'adapter conjointement les échéances et les attendus

Poser ses questions

Mon responsable a un rôle clé



Partager ses difficultés

Je fais part à mon responsable de toute difficulté et de toute évolution de ma situation :

- Concernant ma possibilité de travailler à distance ; je lui fais part des limites et contraintes rencontrées à tout instant
- Autant que de besoin pour préciser ou redéfinir les attendus et les échéances du travail

En cas de questions diverses

Mon responsable peut répondre ou débloquent certaines situations. En tout état de cause, il sera en mesure de remonter aux bons interlocuteurs mes interrogations, mes difficultés éventuelles

Garder le contact

Conserver les relations sociales de travail



Donner de ses nouvelles

Je n'hésite pas à garder le contact avec les collègues de mon équipe, selon les disponibilités de chacun. Tout en conservant la séparation vie au travail/vie personnelle, je peux échanger, blaguer transmettre et recevoir des moments de bonne humeur.

Certaines initiatives d'équipe sont déjà lancées, des groupes de discussion à distance existent dans le respect des jours et des heures de travail habituelles, sur la base du volontariat.

La DGDRH est à vos côtés

Pour vous informer et vous accompagner

En toute circonstance, et en particulier pendant la période de confinement, les services de la DGDRH sont disponibles pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Toutes les informations à disposition de la DGDRH sont régulièrement transmises :

- Via la Newsletter ACTULILLE
- Via la page intranet dédiée au COVID-19
- Par courriel, quand la situation l'impose

Contacts :

Pour la gestion administrative et financière : drh@univ-lille.fr

Pour signaler des difficultés sociales : emilie.platteeuw@univ-lille.fr

Pour des problématiques de santé : medecinepreventionagentsudl@univ-lille.fr

Rappel : Le réseau Prévention Aide et Suivi de la MGEN propose une ligne d'écoute psychologique par téléphone : **0 805 500 005 (service et appel gratuits)**

Merci